2½.

ENTRETIEN

D'UN FEUILLANT

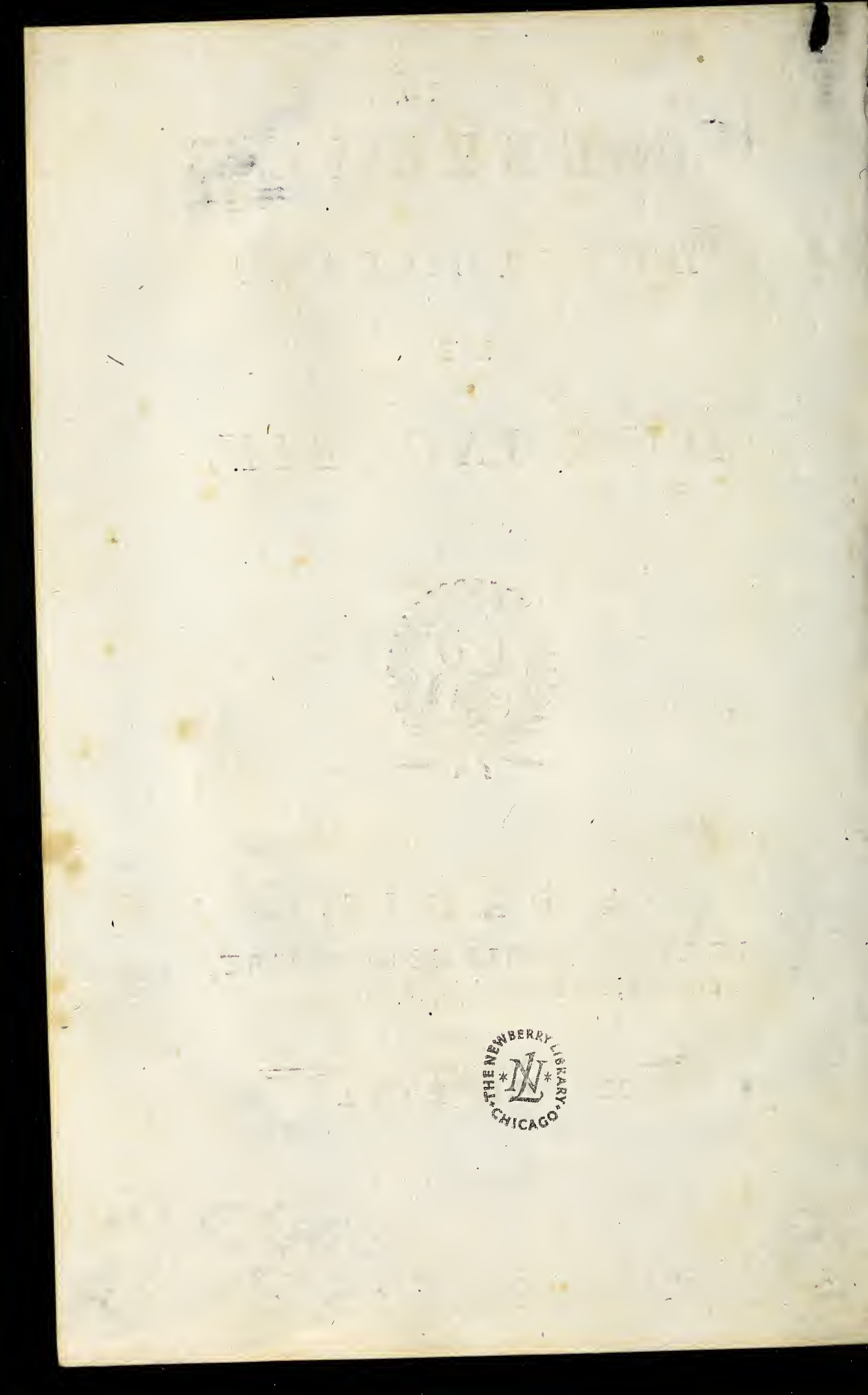
ET

D'UN JACOBIN.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE GUERBART,
Libraire, rue Dauphine, hôtel de Genlis,
N°. 92.

M. DCC. XCII.



ENTRETIEN

D'UN FEUILLANT ET D'UN JACOBIN.

LE JACOBIN.

ETES-VOUS Démocrate?

LE FEUILLANT.

Non.

LE JACOBIN.

Etes-vous Aristocrate?

LE FEUILLANT.

Non. Et vous?

LE JACOBIN.

Moi, je suis Démocrate; et de plus, Jacobin.

LE FEUILLANT.

Je vous en félicite; mais comment l'ami de la Constitution peut-il être Démocrate?

LE JACOBIN.

Comment! notre Constitution n'est-elle pas essentiellement démocratique?

LE FEUILLANT.

De fait, j'en ai peur; mais constitutionnel-

lement, non.

LE JACOBIN.

Fut-il jamais rien de si populaire que tous les principes, toutes les formes de la nouvelle Législation ?

LE FEUILLANT.

Entendons-nous ; populaire et démocratique n'est pas la même chose. Aucun Gouvernement ne saurait se soutenir, s'il n'est utile, ou du moins agréable au Peuple ; et, sous ce rapport, tout Gouvernement est nécessairement populaire. La Théocratie des Juifs, l'Aristocratie de Berne et de Venise, l'Autocratie de Russie, le Despotisme de Constantinople, n'ont pu subsister que parce que l'utilité du Peuple, ou sa fantaisie, était intéressée au maintien de leur puissance.

LE JACOBIN.

C'est se jouer des mots ; on n'est pas populaire pour tromper le Peuple.

LE FEUILLANT.

Je le pense comme vous ; mais n'est-il pas plus d'une manière de le tromper ? et cet art serait-il moins à l'usage de nos jeunes Démagogues, que de nos vieux Despotes ?

LE JACOBIN.

Eh bien, qu'appelez-vous donc un Gouvernement démocratique ?

LE FEULLANT.

Vous m'embarrassez ; car je ne sais pas trop encore si un Gouvernement démocratique peut s'appeler un gouvernement. Démocratie est un Etat où la puissance est entre les mains du Peuple ; je ne vois là que des gouvernans, et point de gouvernés, des souverains, et point de souveraineté, des hommes puissans, et point de puissance, des hommes libres, et point de liberté. Cela ressemble-t-il à ce que nous avons appelé jusqu'ici Gouvernement?

LE JACOBIN.

Et l'ancien Gouvernement d'Athènes, et celui de plusieurs Cantons de la Suisse, tels que Glaris, Appenzel, etc. n'ont-ils pas toujours passé pour des gouvernemens démocratiques ?

LE FEUILLANT.

J'en conviens ; Athènes cependant changea si souvent de lois et de domination, qu'on ne saurait trop dire quel est le Gouvernement qui lui fut le plus propre ; on doit juger seulement qu'elle-même le trouvait assez mauvais, puis-

qu'elle se vit condamnée à le refaire tant de fois. Cette République ne jouit d'une grande prospérité que lorsqu'elle se laissa subjuguer tantôt par les talens de Miltiade et de Thémistocle, tantôt par le caractère de Pisistrate, tanôtpar le génie de Périclès, ou par les vertus d'Aristide.

LE JACOBIN.

Tous ces grands hommes eurent sans doute une grande influence ; mais il n'en sera pas moins vrai que les Lois de Solon, auxquelles Athènes obéit si long-tems, étaient purement démocratiques.

LE FEUILLANT.

Beaucoup trop, je pense, de l'aveu même de Solon, mais pas autant que vous paraissez l'imaginer; car enfin le Peuple était divisé en quatre classes; les trois premières payaient chacune relativement à leurs facultés; la quatrième, composée de mercenaires, d'hommes qui vivaient de leur métier, ne payait rien du tout. Les Citoyens de cette dernière classe n'étaient jamais admis aux charges et aux dignités de la République. Solon leur donna seulement, et s'en repentit bientôt, je pense, le droit d'opiner dans les assemblées publiques;

mais ces grandes assemblées nationales ne pouvaient statuer que sur ce qui avait été proposé et examiné dans le Sénat. Ajoutez à cela, qu'à côté de ces quatre classes de Citoyens plus ou moins actifs, mais dont le nombre, dans les assemblées générales, ne s'éleva guères au-dessus de cinq mille, il y avait encore un grand Peuple d'étrangers et de sujets tributaires, un très-grand nombre d'affranchis et d'esclaves, et vous serez forcé de reconnaître, dans cette illustre Démocratie, d'étranges inégalités, un terrible abus de privilèges et de distinctions aristocratiques.

LE JACOBIN.

Il y en a bien moins, j'espére, dans les Cantons de Glaris et d'Appenzel.

LE FEUILLANT.

Beaucoup moins; aussi vous voyez à quel dégré de civilisation le Peuple de ces deux Cantons s'est élevé, quelles sont ses ressources, son industrie, sa puissance, ses richesses.

LL JACOBIN.

A-t-on besoin de tout cela pour être heureux?

LE FEUILLANT.

Mais ne pourrait-on pas l'être à ce prix,

même, sans aucune espèce de Gouvernement, au milieu des forêts, au pied de l'arbre qui vous nourrirait de ses fruits? Un des amis de ma jeunesse, passionné comme vous pour la liberté même la plus sauvage, me disait du Peuple d'Appenzel : Voyez-vous ces hommes? après avoir essayé de faire quatre pas vers l'état de société, crainte de n'être plus assez libres, ils ont bien vîte reculé de deux.

LE JACOBIN.

Ils ont eu raison.

LE FEUILLANT.

Tous aujourd'hui ne pensent pas comme vous; car plusieurs d'entre eux ayant été chercher en France, en Angleterre, en Italie, de la richesse et des lumières, les jouissances qu'elles procurent leur ont fait sentir très-vivement que ce sentiment si pur de la Liberté n'était pas le seul bonheur auquel l'homme civilisé dût prétendre. Au reste, n'oubliez pas, s'il vous plaît, que tous ces Démocrates Suisses ont des Sujets comme en avait le ci-devant Roi de France, et qu'en général les Sujets de ces espèces de Républiques ne sont pas les mieux traités du monde. Voilà donc toujours de l'aristocratie, des priviléges et des privi-

légiés, jusques sur les arides rochers de la simple et paisible Helvétie.

LE JACOBIN.

Je vois avec douleur que le vrai modèle d'une Démocratie pure, est difficile à rencontrer (1).

LE FEUILLANT.

Permettez-moi de vous affliger davantage, en vous assurant qu'il n'a jamais existé nulle part, et ne peut exister dans aucun systême d'organisation sociale.

---

(1) La seule qui soit, peut-être, au monde, est celle de Gersav, Bourg oublié par plusieurs Géographes ; il est situé sur les bords du Lac de Lucerne, et ne tient au Corps Helvétique, que par une alliance faite en 1315, avec les Cantons d'Uri, Schvvitz et Undervald. Toute la population de la République peut aller au plus à mille ames. Tout homme ayant atteint sa seizième année, a droit d'assister aux assemblées de la Nation; mais elle ne s'assemble que pour des cas extraordinaires ; elle ne songe à faire des Lois et des Magistrats, que lorsque les circonstances lui paraissent l'exiger impérieusement. Passé cette époque, chaque Citoyen reprend tous les droits, toute la liberté, toute l'indépendance, toute la souveraineté qu'il tient de la nature.

LE JACOBIN.

Et par quelle raison, je vous prie?

LE FEUILLANT.

Par la raison qu'un Peuple qui se gouverne lui-même n'est pas gouverné, ne saurait l'être.

LE JACOBIN.

Et qui est-ce qui empêche qu'il ne fasse des lois auxquelles il soit d'autant plus soumis que c'est lui-même qui les aura faites?

LE FEUILLANT.

Un Peuple, un Peuple faisant des lois, c'est ce que je n'ai vu dans aucun siècle, dans aucune histoire, dans aucun roman. J'ai vu des Peuples recevoir les lois d'un Dieu, d'un homme déifié par leur crainte, par leur superstition, par leur idolâtrie; j'ai vu même quelques Peuples mécontens des lois sous lesquelles ils vivaient, en demander d'autres, les adopter, les consentir; mais un Peuple, le plus petit Peuple de la terre, faire lui-même ses lois! Les vingt-quatre lettres de l'alphabet, s'accordant entre elles pour faire l'*Iliade* ou l'*Enéide*, me paraîtrait un prodige moins incroyable.

LE JACOBIN.

O Peuple! ô majesté du Peuple! comme on ose t'avilir!

LE FEUILLANT.

O Peuple! ô majesté du Peuple! comme on t'avilit bien davantage, en flattant toutes tes passions, en te persuadant de conserver une puissance que tu ne saurais exercer toi-même, ou que tu n'exerças jamais que pour ta ruine! Mais laissons là toutes ces exclamations. L'incapacité dont j'ose accuser ici le Peuple, tient moins encore à l'ignorance du grand nombre des individus qui le composent, qu'à l'impossibilité physique où se trouvera toujours une foule quelconque, de combiner ses idées, d'accorder ses volontés entre elles, de penser et d'agir librement. Dans une assemblée nombreuse, la plupart des facultés individuelles se trouvent, pour ainsi dire, paralysées; il n'y a que quelques esprits d'une trempe supérieure ou d'un caractère singulier, qui, échappant à la règle commune, en tirent un avantage prodigieux, et planant alors sur tout ce qui les environne, en disposent plus ou moins à leur gré. Ce n'est plus la pensée de chaque individu qui concourt aux déterminations communes;

c'est une suite d'impressions dominantes, qui s'empare de la majorité, comme par l'ascendant d'une force aveugle, et la précipite, pour-ainsi-dire, machinalement dans le parti qu'on lui fait adopter (1).

LE JACOBIN.

Voilà des subtilités dont je n'entrevois guères le but.

LE FEUILLANT.

Il en résulte pourtant, ce me semble, une vérité bien sensible et d'une assez grande importance ; c'est que cette volonté générale, dont on nous parle sans cesse, de la manière la plus imposante, n'est jamais, dans l'exacte vérité, la volonté de tous ; peut-être même ne l'est-elle guères plus que celle du Divan n'est la volonté de tout ce Peuple de Souverains détrônés par les Successeurs de Mahomet.

---

(1) Combien d'idées sages et utiles, surtout en politique, qui ne sauraient être présentées de manière à frapper vivement la multitude ! En revanche, que d'idées folles, que de mesures extravagantes, dont l'éclat ne peut manquer d'éblouir, parce qu'elles prêtent infiniment plus que d'autres à tous les grands mouvemens de l'éloquence populaire !

LE JACOBIN.

Ah ! par exemple, je suis curieux d'entendre comment vous justifierez une pareille folie.

LE FEUILLANT.

Voyons. D'abord sur les vingt-cinq millions d'hommes qui ont fait ou consenti vos nouvelles Lois, vous conviendrez, j'espère, qu'il y en a pour le moins quatre cinquièmes qui n'y ont pas eu plus de part que le grand Lama, qui, même encore aujourd'hui, ne s'en mettent pas plus en peine.

LE JACOBIN.

Cela pourrait être.

LE FEUILLANT.

Allons au fait. Cette partie des habitans de l'Empire, à qui vous pouvez attribuer quelque influence sur la nouvelle Législation, ne se trouve-t-elle pas bornée à la classe de ceux qui ont eu le droit et la volonté d'assister à vos premières Assemblées de Bailliages ?

LE JACOBIN.

Eh bien ?

LE FEUILLANT.

En conscience, sont-ce ces Assemblées-là qui ont dicté vos nouvelles Lois ?

LE JACOBIN.

Pas tout-à-fait, c'est l'Assemblée nationale.

LE FEUILLANT.

L'Assemblée nationale! exceptez-en d'abord le côté droit.

LE JACOBIN.

A la bonne heure.

LE FEUILLANT.

Et puis tous ceux qui n'avaient aucun avis, et puis tous ceux qui n'avaient pas le talent de se faire écouter, et puis tous ceux qui n'en avaient pas le courage ; vous finirez par voir la Puissance législative exercée par le petit nombre de ceux qui composaient le Comité de législation, par le plus petit nombre de ceux qui en formaient le directoire secret ; en dernière analyse, peut-être par la logique de l'Abbé S..... (1), par les connaissances pratiques des Th.... et des Ch......., par l'audace et le taleut de Mirabeau, par les intrigues des R..., des La..., des Du...., desBar.... ; et voilà ce que vous appelez la Loi, l'expression de la volonté générale, de la volonté de tous.

---

(1) S'il eût eu le caractère et le talent de son esprit......!

LE JACOBIN.

Et pourquoi pas, quand elle est consentie, adoptée avec transport par la Nation entière ?

LE FEUILLANT.

Sans doute, comme les arrêts du Divan, tant qu'ils sont appuyés par les Janissaires, et respectés par le Peuple de Constantinople.

LE JACOBIN.

Vos rapprochemens me révoltent au point que je ne veux pas même vous répondre.

LE FEUILLANT.

J'ose me flatter cependant que si vous êtes de bonne-foi, vous conviendrez à présent que la Puissance législative ne saurait être exercée par le Peuple, qu'elle ne l'a jamais été de fait, et qu'il y aurait trop de danger pour lui-même, à vouloir en conserver l'exercice. Pensez-vous qu'il n'y en ait pas encore plus à laisser entre ses mains aucune partie du Pouvoir exécutif ? Comment celui qui veut toujours commander, saura-t-il jamais obéir (1)? Comment celui qui doit payer se

---

(1) Il faut être aussi fou que nos logiciens, pour imaginer que la Loi, qui n'est qu'une abstraction, puisse

contraindra-t-il lui-même à payer? Où sera la force publique, lorsqu'elle sera partout? Quelle en sera l'influence, tant que les forces de chaque individu conserveront assez d'énergie pour lutter sans cesse contre elle? Que deviendra la Souveraineté (1), lorsqu'elle sera divisée à l'infini, la Souveraineté qui n'est que le résultat de toutes les forces concentrées dans le même point? Que pourra produire l'action de cette force comprimante, sans laquelle toutes les passions, excitées par

---

être maintenue par des abstractions plus ou moins claires, plus ou moins subtiles qu'elle. Les principes même les plus évidens, ne jettent dans le cœur humain de profondes racines, qu'autant qu'ils sont entourés de préjugés qui les apuyent, et ces préjugés de rapports nécessaires, de sentimens et d'intérêts réels, qui les animent et les renforcent.

(1) J'entends par Souveraineté, la Puissance du Corps politique, qui n'est ni la prérogative du Roi, ni celle de la Nation, considérés hors de l'ordre politique qui les a constitués Roi ou Nation; c'est le principe de toutes les forces motrices de l'Etat, c'est lui qui les tient unies et qui les met en action. Lorsque ce principe est détruit, l'Etat est dissous, c'est l'extinction du principe vital, c'est la mort du Corps politique; il n'existe plus alors ni Roi, ni Gouvernement, ni Nation; tout retombe dans le chaos, en attendant une création nouvelle.

l'ordre social, ne sauraient être contenues; si vous l'environnez à chaque pas d'obstacles et de résistances?

LE JACOBIN.

..... Mais, enfin, ne peut-on pas concevoir un Peuple assez sage, assez éclairé pour mériter de se gouverner lui-même?

LE FEUILLANT.

Cela n'est pas absolument impossible, mais ce Peuple alors pourrait se passer de toute espèce de Gouvernement, et c'est à-peu-près la situation d'un petit Peuple sans besoin, sans ambition, comme dans quelques Cantons de la Suisse, défendu contre lui-même par la simplicité de ses mœurs, par le respect de ses anciennes habitudes, par l'âpreté même du climat qu'il habite. Chez tout autre Peuple, la Démocratie ne peut se maintenir quelque tems, qu'en vertu du plus dangereux des fléaux, la Démagogie; les Démagogues sont les plus cruels ennemis de la véritable liberté, ce sont les usufruitiers du Despotisme, ils ont tous les vices des Despotes héréditaires, et ne sont pas contenus comme eux par le grand intérêt de la propriété toujours inséparable de l'esprit conservateur. Leur

puissance n'est que passagère, mais elle est beaucoup plus désordonnée, parce qu'elle ne connaît aucune des limites que l'opinion et le tems ne manquent jamais de donner à l'autorité d'un seul, à toute autorité reconnue, établie ouvertement, quelque grande, quelque absolue qu'elle puisse paraître.

LE JACOBIN.

Vous pensez donc que la France a bien fait d'établir un Gouvernement représentatif, et de conserver encore quelques débris de la Monarchie ?

LE FEUILLANT.

Ce n'est qu'à ces restes précieux que vous devrez peut-être la conservation de votre liberté, le retour de l'ordre et du bonheur ; mais vous reconnaîtrez bientôt que vous avez laissé trop de pouvoir à l'influence populaire, et par l'organisation même de votre Assemblée nationale, et par celle de vos Corps administratifs que l'on a beaucoup trop multipliés, et par celle de vos Tribunaux, désapprouvée même par les plus grands enthousiastes du nouvel ordre de choses, peut-être encore plus par l'établissement de vos Gardes nationaux, si utile au moment

de la Révolution, mais si propre à gêner aujourd'hui tous les mouvemens de la grande machine politique.

LE JACOBIN.

Vous voudriez donc bouleverser tout cela?

LE FEUILLANT.

Beaucoup moins que vos Républicains, qui ne sont pas les amis de la Constitution, mais les vils courtisans d'une Révolution qu'ils osent fomenter à tout prix, qu'ils voudraient pouvoir prolonger du moins jusqu'à ce qu'il eussent réussi à faire leur fortune, ou celle du patron auquel ils ont attaché leurs espérances; vous m'entendez, Monsieur le Jacobin. Nous autres Feuillans, sans pouvoir être trop contens de la maison qu'on nous a bâtie, nous voudrions trouver le moyen de nous y arranger tant bien que mal, plutôt que de rester encore long-tems en plein air, exposés à toutes les injures de la saison, c'est-à-dire sans aucune autorité vraiment tutélaire, en butte à tous les désordres de l'anarchie, à toutes les violences de l'esprit factieux, à toutes les entreprises des fous et des brigands.

LE JACOBIN.

Et vous croyez la chose possible?

646

LE FEUILLANT.

Avec un Gouvernement énergique et sage, il n'est si mauvaise Constitution que l'on ne puisse rendre supportable.

LE JACOBIN.

Et ce Gouvernement, comment l'obtiendrez-vous?

LE FEUILLANT.

Comment? je pourrai bien vous le dire, un jour.

LE JACOBIN.

Et quand?

LE FEUILLANT.

Quand vous ne serez plus Jacobin.

FIN.